

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX
 * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 16 mars 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents ayant donné pouvoir : M. Bastien COUSTON à M. Ludovic LAGNEAU, M. Philippe GUINTRAND à M. Dominique FRANÇOIS, M. Thomas PAULEAU à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : Mme Barbara BLANC

N° 14/2026 Objet : Indemnité de fonction des adjoints et conseillers municipaux

Pour le versement d'indemnités aux élus, le conseil municipal est contraint de ne pas dépasser l'enveloppe maximale autorisée par la loi qui correspond au montant maximum de l'indemnité du maire auquel on ajoute le montant maximum des indemnités qui peuvent être versées aux adjoints.

Pour la commune d'Entrechaux, qui compte 4 adjoints au maire, l'enveloppe maximale s'élève à 141,22% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est proposé de fixer les indemnités suivantes :

Maire (pour rappel)	50,00%
1er adjoint	21,00%
2e adjoint	17,00%
3e adjoint	17,00%
4e adjoint	17,00%
Conseiller 1	1,40%
Conseiller 2	1,40%
Conseiller 3	1,40%
Conseiller 4	1,40%
Conseiller 5	1,40%
Conseiller 6	1,40%
Conseiller 7	1,40%
Conseiller 8	1,40%
Conseiller 9	1,40%
Conseiller 10	1,40%
Total	136,00%

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu l'exposé de M. le maire en séance,
Vu le résultat du vote,**

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **Décide de fixer les indemnités ci-dessus.**
- **Précise que ces indemnités seront versées à compter du 20 mars 2026, date d'installation du conseil municipal et d'élection du maire et des adjoints.**
- **Précise que l'ensemble des indemnités de fonctions des élus est résumé dans un tableau joint à la présente délibération.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

La secrétaire de séance,
Barbara BLANC

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 30/03/26



A black ink signature is written over the red circular stamp.